

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 Mars 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

20-03-2026-03

Date de convocation le 16.03.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence du Maire, il est rappelé qu'il s'agit de déterminer le nombre d'Adjointes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2 ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du Maire ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'Adjointes appelés à y siéger ;

Considérant que le nombre de postes d'Adjointes ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage détermine que le nombre d'Adjointes ne peut excéder quatre ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjointes à quatre.

Monsieur le Maire met cette proposition aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, et 2 abstentions, décide de fixer le nombre des adjoints à quatre.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

